

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N°06

06 juillet 2016

L'an deux mille seize, le six juillet le conseil municipal de la commune de VEYSSILIEU, légalement convoqué le 30 juin 2016, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Mairie de VEYSSILIEU, sous la présidence de Monsieur Joël MAZZARO, Maire.

PRESENTS :

Joël MAZZARO, Adolphe MOLINA, Lydie GRAMOND-GAY, Karim AMEZIANE, Corinne PELEGRY, Yves POTIER, Nathalie BARBIER, Marc BERNARD, Anne ADAMOWICZ, Max VELIEN.

ABSENT EXCUSE : Michel BRASME.

SECRETAIRE : Adolphe MOLINA.

Compte-rendu de la dernière séance : adopté à l'unanimité.

1- Délibération : constitution d'un groupement de commande pour le choix d'un prestataire dans le cadre de la fourniture et de la pose de panneaux signalétiques sur le territoire de la CCIC.

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait validé la charte signalétique qui présentait les caractéristiques visuelles et techniques retenues pour le mobilier signalétique. Elle a aussi délibéré le 19 mai dernier pour la poursuite du projet de signalétique intercommunal et la mise en place du mobilier signalétique.

Le conseil, à cette occasion, a validé l'installation de mobilier signalétique sur notre commune, a approuvé les clés de répartitions financières proposées par la CCIC et a validé l'estimation de la répartition financière du coût du mobilier entre notre commune et la CCIC.

Pour mémoire :

Estimation de la répartition financière entre CCIC / Commune / Professionnels (en HT) :

Pas de RIS.

9 lattes au total.

CCIC = 1 680,00 euros (pose de lattes 1 120 euros + mâts 560 euros)

Commune = 560 euros (8 lattes)

Professionnels (café) = 70 euros (1 lattes)

Le café étant en gérance, Monsieur le Maire propose que la commune finance la latte professionnelle.

Lors du conseil communautaire du 26 mai 2016, les élus communautaires ont voté, à la majorité, le principe de poursuivre le travail sur le projet intercommunal de signalétique hors ZA (travail sur les pièces d'un marché pour la fabrication et la pose des panneaux) d'une part, et la clé de répartition financière présentée lors du conseil communautaire de 29/10/2015, d'autre part.

A ce titre, afin de réaliser cette prestation, il est opportun que la CC de l'Isle Crémieu constitue un groupement de commande afin de retenir un prestataire en charge de la fourniture et de la pose des panneaux signalétiques.

Monsieur le Maire propose que la CC de l'Isle Crémieu soit nommée coordonnateur du groupement de commande. Elle aura pour mission de procéder à l'ensemble des opérations de préparation, de passation, de signalétique et de notification du marché. Une convention sera annexée à la délibération.

Il est donc proposé au conseil municipal :

D'approuver la constitution du groupement de commande pour le choix d'un prestataire chargé d'assurer la fourniture et la pose de panneaux signalétiques.

D'approuver la convention annexée à la présente délibération.

D'autoriser le Maire à signer la convention, le groupement de commande et tous les documents afférents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2016/06/01 : Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

APPROUVE la constitution du groupement de commande pour le choix d'un prestataire chargé d'assurer la fourniture et la pose de panneaux signalétiques.

APPROUVE la convention annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, le groupement de commande et tous les documents afférents.

2- Délibération : prestation de service pour le contrôle et l'entretien des points d'eau incendie de la commune.

En application du Décret n° 2015-235 du 27 février 2015, Monsieur le Préfet de l'Isère nous a invités par courrier à nous organiser pour assurer, à compter du 1^{er} janvier 2016, le contrôle technique des points d'eau d'incendie, service qui était effectué jusqu'à présent par le personnel du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Monsieur le Maire avait alors imaginé une mutualisation possible de ce service avec le SIA de MARSA, le Syndicat des eaux de Chozeau St Hilaire voir de l'intercommunalité. A ce jour cette attente s'avère infructueuse.

Dans un souci de continuité de service, Monsieur le Maire propose au conseil de signer une prestation de service avec la société **Lyonnaise des Eaux France** qui prévoit :

- **En entretien courant tous les ans** une vérification systématique du fonctionnement des bouches et poteaux d'incendie, une mesure de débit et de pression (avec débit à 1 bar de pression) et une mesure de débit à écoulement libre.

Coût proposé de l'entretien 36,90 euros HT par appareils en service à la date de signature du présent contrat (11 PEI x 36,90 soit 405,90 euros HT).

- **En prestations particulières** le renouvellement des bouches et poteaux d'incendie défectueux pour lesquels il ne serait plus possible de se procurer les pièces de rechange, les grosses réparations nécessitant le remplacement de tout ou partie du corps de ces appareils et des prestations concernant les réparations consécutives à des causes accidentelles (accident de la circulation...) ou à un mauvais usage des bouches et poteaux d'incendie par des personnes non autorisées.

Un tableau du tarif d'interventions est en ANNEXE 1 du contrat.

La durée du contrat est fixée à **trois ans**, reconductible pour deux autres périodes annuelles sauf dénonciation par **LRAR** trois mois avant l'échéance contractuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2016/06/02 : Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

ACCEPTE de signer une prestation de service avec la société **Lyonnaise des Eaux France**.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

3- Délibération : devis pour la reprise de l'évaluation environnementale du PLU par l'agence Mosaïque.

Suite à l'élaboration de la carte des aléas et à la modification de notre Projet d'Aménagement et de Développement Durable (suppression de l'Orientation d'Aménagement Programmé du centre village et annulation du projet de bâtiment scolaire) Monsieur PIQUET du cabinet 2BR nous avait fait part de l'obligation de mise à jour de notre enquête environnementale, obligation conforté par Mme LAURENT du SANO de Vienne lors de notre dernière réunion du lundi 06 juin 2016.

Un avenant a donc été demandé à l'agence Mosaïque pour faire réaliser cette mise à jour.

Monsieur le maire présente cet avenant d'un montant de 2 600 euros HT soit 3 120 euros TTC. Il comprend la mise à jour ainsi qu'une visite sur le terrain suite aux trois OAP décidées lors du nouveau débat du PADD.

Cette proposition fait suite à une première proposition plus onéreuse. Après négociation l'agence Mosaïque a consenti à revoir son tarif à la baisse, Monsieur le Maire les en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2016/06/03 : Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 2

ACCEPTE l'avenant de l'agence Mosaïque pour la somme de 2 600 euros HT.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

4- Délibération sur l'arrêté Préfectoral portant projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des CC de l'Isle Crémieu, des Balmes Dauphinoises et du Pays des Couleurs.

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que la commune de VEYSSILIEU a reçu notification par courrier de Monsieur le Préfet en date du 26 mai 2016, réceptionnée en mairie en date du 3 juin 2016, de l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes de l'Isle Crémieu, des Balmes Dauphinoises et du Pays des Couleurs.

Monsieur le Maire rappelle que le schéma départemental de coopération intercommunale mis en œuvre dans le cadre de la loi NOTRe du 07 août 2015 et approuvé par arrêté préfectoral du 30 mars 2016 prescrit plusieurs mesures destinées à rationaliser la carte intercommunale

L'une de ces prescriptions porte sur la fusion des communautés de communes de l'Isle Crémieu, des Balmes Dauphinoises et du Pays des Couleurs.

Conformément à l'article 35 III de la loi NOTRe, il appartient à Monsieur le Préfet de l'Isère de soumettre cette proposition à l'avis de chaque communauté de communes intéressée ainsi qu'à **l'accord de chaque commune incluse dans le projet de périmètre.**

Monsieur le Préfet a donc notifié par courrier daté du 26 mai 2016 reçu en mairie le 3 juin 2016 l'arrêté de projet de périmètre de la future communauté de communes en dressant la liste des futures communes membres de cet EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2017.

Suite à cette notification en date du 3 juin 2016, les communes disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer sur cette proposition. Passé ce délai, la décision est réputée favorable.

Monsieur le maire fait un résumé de la réunion du jeudi 30 juin 2016 où étaient invités les présidents des trois intercommunalités ainsi que les maires des 48 communes concernées. Il présente le document de l'agence KPMG (dont l'ensemble des conseillers a été destinataire par courriel) reprenant le déroulé du travail effectué depuis le séminaire de lancement le 21 janvier 2016 ainsi que la synthèse des propositions d'évolution des compétences.

Après débat ouvert Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes de l'Isle Crémieu, des Balmes Dauphinoises et du Pays des Couleurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2016/06/04 : Vote : Pour : 6 Contre : 2 Abstentions : 2

DONNE son accord concernant l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes de l'Isle Crémieu, des Balmes Dauphinoises et du Pays des Couleurs.

SE PRONONCE POUR la prescription portant fusion entre les communautés de communes de l'Isle Crémieu, des Balmes Dauphinoises et du Pays des Couleurs au 1^{er} janvier 2017.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet ainsi qu'à Monsieur le Président de la CC de l'Isle Crémieu.

5- informations et questions diverses.

- ***Le repas champêtre et la fête de la musique*** du samedi 18 juin dernier ont été une réussite totale. Avec 136 repas servis à midi et une forte participation jusqu'à près de deux heures du matin pour la partie musique, nous n'avons eu que des retours élogieux pour cette belle journée.

Monsieur le Maire tient à remercier en son nom et celui du conseil le comité des fêtes dans son ensemble ainsi que son président, toutes les associations qui ont grandement contribué à cette organisation et tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour que cette journée soit une réussite.

- ***Depuis le 1er janvier 2016 ENEDIS (ex ERDF) a commencé le changement systématique de 35 millions de compteur électrique sur le territoire national.*** Nous recevons régulièrement via la boîte mail de la commune des informations d'associations luttant contre l'installation de ces compteurs pour des raisons de dangerosité (selon leurs dires) ou de risques d'intrusions dans la vie privée. Certaines communes (environ 150 à l'heure actuelle) ont pris des délibérations pour interdire ces installations sur leur commune (à ce jour non invalidés).

Ces informations sont accessibles facilement sur internet. Aucune intention de délibérer n'est à l'ordre du jour mais des administrés se sont fait connaître, ayant quelques réticences sur cette installation.

Monsieur le Préfet de l'Isère a par ailleurs adressé un courrier à l'ensemble des communes du département afin de mettre en garde les conseils municipaux du risque d'invalidation de ce type de délibérations.

Le sujet pourra faire l'objet d'une discussion lors d'un prochain conseil.

- **Ecole** : Lydie GRAMOND-GAY informe les Conseillers qu'à la rentrée nous aurons 46 élèves sur la Commune en deux classes CE2 et CM1 pour moitié, et CM1 pour moitié et CM2. A Panossas il y aura maternelles, CP et CE1 avec une ouverture de classe.

- **SMND** : Marc BERNARD informe les conseillers que la CC Lyon Saint Exupéry désire rejoindre le SMND. La décision est en discussion.

La séance est levée à 20h15.

MAZZARO	Joël	
MOLINA	Adolphe	
GRAMOND-GAY	Lydie	
AMEZIANE	Karim	
PELEGRY	Corinne	
POTIER	Yves	
BARBIER	Nathalie	
BRASME	Michel	Absent
BERNARD	Marc	
ADAMOWICZ	Anne	
VELIEN	Max	